

VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 10 février 2025 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

- **Propriété projetée constituée du lot 3 257 358 et d'une partie du lot 3 369 211 du Cadastre du Québec, en bordure du Boulevard Notre-Dame :**

Réputer conforme la création d'un lot avec une profondeur moyenne de 32,97 mètres alors que la profondeur minimale est fixée à 45 mètres.

- **Propriété située au 75 rue Lapointe, sur le lot 3 256 953 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme la construction d'une remise de 30 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée pour un terrain inférieur à 1 500 m² est fixée à 20 mètres carrés.

Toutes personnes intéressées par ces demandes pourront se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du lundi 10 février 2025.

Donné à Clermont, ce 24^e jour du mois de janvier 2025.



France D'Amour
Directrice générale